

SOCIETE DE CHASSE

SAINT-LARY SOULAN - SAILHAN - ENS - BOURISP

DISPOSITIONS OBLIGATOIRES CONCERNANT LA CHASSE SAISON 2011/2012

PLAN DE CHASSE ISARD

- 44 isards + 3 au G.I.C
- Les chasseurs doivent s'inscrire avec le permis validé pour le 12 septembre.
- Délivrance des cartes le vendredi 9 septembre de 18h à 20h et le samedi 10 septembre de 16h à 19h – salle polyvalente de la Mairie de Saint Lary Soulan.
- Penser au permis validé de l'année + assurance + **3 enveloppes timbrées** avec adresse pour convocation aux réunions.
- **Réunion d'organisation le vendredi 30 septembre à 21h** salle des conférences de la Mairie.

Présence obligatoire d'un des deux membres de la doublette à la réunion isard du 30 septembre 2011 pour la remise du bracelet.

BATTUES CERVIDES ET SANGLIER

- 5 cerfs – 8 biches – 5 faons – 15 chevreuils.
- A partir du 12 septembre les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés, rendez vous parking du rond point entrée Sud de Saint-Lary à 7h45.
- Signature obligatoire du règlement spécifique battue.
- Gilet fluo, trompe et laisse obligatoires.

CHASSE FAISAN

- Deux pièces par jour et par chasseur.

La chasse du lapin est interdite. Privilégier les nuisibles (renard, corbeaux, pies, geais..).

COQ DE BRUYERE

- En fonction des directives de dernière minute (voir arrêté préfectoral).

Les cartes de prélèvement non retournées dans les délais ne seront pas renouvelées les 2 saisons suivantes.

Notre société s'est engagée sur plusieurs actions cette année, je tiens à remercier tous les chasseurs qui ont participé à la cabane de la Niscoude, aux sentiers, aux faisans etc. ;

POUR DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES VEUILLEZ JOINDRE :

Sylvain CASCARRA - 33 route de la Vallée d'Aure – 65240 GUCHEN – 06 79 49 19 79
Président de la société et Administrateur du Canton de Vielle Aure à la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes Pyrénées.